



Le Rheu, le 18 janvier 2022

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE VETERANS

Cette compétition, organisée par le club de CO PLOUHATIN, se déroulera à **PLOUHA – Pass'sport – rue de Dixmude – 22580 PLOUHA** le **dimanche 20 février 2022**.

Horaire Général

V1-V2-V4 messieurs : Pointage 8h30, début de compétition 9h00

V3 messieurs : Pointage 9h30, début de compétition 10h00

V1-V2 dames, V5 messieurs : Pointage 10h30, début de la compétition 11h00

V3-V4 dames : Pointage 13h45, début de compétition 14h00

L'horaire de pointage et de début des tableaux pourra être modifié en fonction des engagements. Les clubs en seront avertis dès que le juge-arbitre aura établi l'horaire général.

En cas d'empêchement de dernière minute (jusqu'à 48 heures avant la compétition) avvertissez la ligue ou Michel KERISIT au 06.83.01.80.77.

Si empêchement le jour même, contactez Alain TRICOIRE (juge-arbitre) au 06.25.18.12.52.

Cette compétition est qualificative pour le championnat de France qui se déroulera du 16 au 18 avril 2022 à ST DIE-DES-VOSGES (88).

Déroulement de la compétition : voir le règlement figurant en annexe.

Pause repas à 12H30 et reprise à 14h00. Les joueuses et joueurs éliminés en poule pourront participer à la coupe de PLOUHA (consolante). Les inscriptions se feront sur place dès 11 heures.

Remise des récompenses : elle aura lieu à la fin de la compétition et les récompenses ne seront remises qu'aux joueuses et joueurs effectivement présents sur le podium. Aucune récompense ne sera remise avant.

La liste des joueuses et joueurs qualifiés ou sur liste d'attente figure en annexe.

Pour nous permettre l'organisation de cette journée, **que vous soyez qualifiés ou sur liste d'attente**, vous voudrez bien nous retourner au siège de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table, Le Bourg Nouveau – 3, rue des Orchidées, 35650 LE RHEU, le bulletin d'engagement **pour le 4 février 2022 au plus tard**.

Passé cette date, il sera procédé au remplacement des joueuses et des joueurs qualifiés n'ayant pas répondu.

Un repas chaud sera servi le midi aux personnes ayant réservé sur le bulletin d'engagement pour un montant de 16.00 €. Ces repas seront à payer sur place le jour de la compétition.

Nous comptons vivement sur votre présence.

Cordialement

Alain TRICOIRE
Délégué Vétérans

N.B. *Tout qualifié ayant confirmé sa participation aux championnats de Bretagne, se verra, en cas de forfait non excusé 48H00 avant l'épreuve, infliger une pénalité financière de 30,00 € (en cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu pendant ces 48H00, le joueur doit justifier son absence par courrier auprès de la LBTT dans les 72H00).*

Diffusion : Joueurs (S/C Correspondants clubs), Bureau LBTT, Comités Départementaux, Club organisateur, Juge-arbitre